DEMANDE DE LICENCE de RECOLTE DES ALGUES DE RIVE A TITRE PROFESSIONNEL

Demande à retourner par courrier AU CDPM de rattachement de l'entreprise

(Cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)

Secteur : REGION BRETAGNE					Campagne 2026			
PRIX DE LA LICENCE : 280 € à l'ord Bretagne – Extrait de lice			ence : 30 €			DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 15 octobre et le 15 novembre 2025		
		est appliquée pour posée hors délai			Dossier Reçu :	Cachet du CDPMEM :		
NO	NOM de l'ENTREPRISE							
N° S	SIRET							
	M & PRENOM du							
Aff	iliation sociale	lu titulaire de la lice	nce 🗆 msa 🗆] ENIN	и [Régime général		
Adre	esse							
Code	e Postal et VILLE					1		
Télé	phone Fixe :					Tél. Portable :		
Mail						Date de Naissand	ce :	
Je sou	ussigné, atteste et ce	rtifie sur l'honneur	que :					
Pou profes	-	des, attester avoir pris	contact avec la MSA	ou l'EN	_	oture et de géolocalisation dans le cadre de l'affiliation sociale pour	la récole d'algues de rive	
LISTE	DES PIECES A FOURNI	R - (à joindre lors de la	première demande e	t en ca	ıs de	changement)		
	Extrait K-bis de la socié	té				cas de copropriété à parts égales de la so oriétaires indiquant le titulaire de la licen		
	Extrait des statuts de la	société mentionnant	les différents associés		Cor	ntrat de travail pour chaque récoltant		
0	Attestation d'affiliation chaque récoltant	n à un régime de sécuri	ité sociale pour		Une	e photo d'identité de chaque récoltant		
Pour	les nouvelles demande	es & 1ères installations	☐ projet économique					
Et au	u moins l'un des deux ju	stificatif suivant :						
	justificatif de formation ou d'inscription à une formation dans le domaine maritime, halieutique, biologie marine, environnement marin ou agricole							
	Je souhaite recevoir les documents du groupe de travail « Algues de rive » du CRPMEM de Bretagne et m'engage à ne pas les diffuser							
Fait	Fait le : Signature du demandeur							
Cad	Cadre réservé au CRPMEM							

Page [2] /	COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE
	DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 2026 - FEUILLET Licence et extraits

Je demande <u>la licence pour mon entreprise en tant que :</u>							
☐ Renouvellement	$\hfill \square$ Renouvellement avec changement d'exploitant						
☐ Première installation	☐ Nouvelle demande						
Indiquer dans la case correspondante le <u>nombre d'extraits de licence annuels demandé :</u>							

		Extraits de licence annuels			nuels
Départements	Timbres Espèces/Gisements	Renouvellement	Diversification	Nouvelle Demande	1 ^{ère} installation
	Fucus spp et Himanthalia				
	Ascophyllum nodosum				
e u	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
35 Ille et Vilaine	Ulva Spp				
35 et Vi	Porphyra				
≡	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et Mastocarpus				
	Autres espèces				
	Fucus spp et Himanthalia				
_	Ascophyllum nodosum				
22 Côtes d'Armor	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
Ar	Ulva Spp				
22 s d′	Porphyra				
Sôte	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et Mastocarpus				
	Autres espèces				
	Fucus spp et Himanthalia				
	Ascophyllum nodosum				
ے	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
6 Siha	Ulva Spp				
56 Morbihan	Porphyra				
	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et Mastocarpus				
	Autres espèces				

D	épartement	Timbres Espèces/Gisements	Renouvelle ment	Diversifi cation	Nouvelle Demande	1 ^{ère} instal- lation
		Fucus spp et Himanthalia				
	Zone 29-A	Ascophyllum nodosum				
	Limite des	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
	départements	Ulva Spp				
	du Finistère et	Porphyra				
	des Côtes d'Armor à la	Palmaria palmata				
	cale du Vougot	Chondrus spp et Mastocarpus				
		Autres espèces				
		Fucus spp et Himanthalia				
		Ascophyllum nodosum				
	Zone 29-B Cale du Vougot	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
	à la Presqu'île	Ulva Spp				
	de Saint-Laurent	Porphyra				
	(parallèle	Palmaria palmata				
	48°31′N)	Chondrus spp et Mastocarpus				
		Autres espèces				
		Fucus spp et Himanthalia				
		Ascophyllum nodosum				
	29-C Archipel Molène - Ouessant	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
ère		Ulva Spp				
29 Finistère		Porphyra				
這		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et Mastocarpus				
		Autres espèces				
	29-D	Fucus spp et Himanthalia				
	Presqu'île de Saint Laurent (parallèle 48°31' N) à la Pointe de Saint-Mathieu à l'exception de l'archipel de Molène-	Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et Mastocarpus				
	Ouessant	Autres espèces				
		Fucus spp et Himanthalia				
		Ascophyllum nodosum				
	29-E Pointe de Saint- Mathieu à la	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
	limite des	Porphyra				
	départements	Palmaria palmata				
	du Finistère et	Chondrus spp et Mastocarpus				
	du Morbihan	Autres espèces				
		·				

Page [4] /	COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 2026 EXTRAITS DE LICENCE ANNUELS - FEUILLET RECOLTANT							
NOM de l'ENTR	NOM de l'ENTREPRISE :							
Nom – Prénom de la personne Pour laquelle la demande est réalisée								
Régime social :	Régime social : Date de naissance :							

Indiquer la ventilation des extraits de licence annuels sollicités par l'entreprise : Cocher les cases souhaitées.

	Ille et Vilaine	Côte d'Armor	Morbihan
Fucus spp et Himanthalia			
Ascophyllum Nodosum			
Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)			
Ulva Spp			
Porphyra			
Palmaria palmata			
Chondrus spp et Mastocarpus			
Autres espèces			

	Finistère – Zone 29 A	Finistère – Zone 29 B	Finistère – Zone 29 C	Finistère – Zone 29 D	Finistère – Zone 29 E
Fucus spp et Himanthalia					
Ascophyllum Nodosum					
Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)					
<i>Ulva</i> Spp					
Porphyra					
Palmaria palmata					
Chondrus spp et Mastocarpus					
Autres espèces					

Politique de confidentialité des données personnelles

Dernière mise à jour le 14/10/2025

La présente politique d'utilisation des données a pour objet d'informer le demandeur de licence et/ou extraits (ci-après « Personne concernée ») de manière claire et transparente des traitements de données personnelles effectués par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après « Responsable de traitement »), représenté par son Président, dans le cadre de ses obligations selon les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après « RGPD »).

La présente politique peut être amenée à évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, et au regard de la doctrine de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ci-après « CNIL »).

Les données personnelles sont collectées par le Responsable de traitement directement auprès de la Personne concernée, lors de la demande de licence de pêche sur Pescalice ou sur formulaire papier.

Les données personnelles de la Personne concernée sont hébergées au sein de l'Union Européenne (ci-après « UE ») et ne font l'objet d'aucun transfert de données hors de l'UE.

DETAILS DES TRAITEMENTS

Finalités		Données collectées	Base légale	Durée de conservation				
	Gestion et délivrance des autorisations administratives de pêche							
•	Communication entre la Personne concernée et le Responsable de traitement, Paiement des contributions financières,	Photo, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, adresse email, nom et immatriculation du navire, numéro ENIM ou MSA ou Sécurité Sociale, numéro de marin	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912- 3 et L. 921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.				
		Défense des intérêts de la filière et g	estion halieutique					
•	Espèces hors quotas (non- soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)	Nom et prénom de la Personne concernée, nom et immatriculation	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912- 3 et L921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de				
•	Espèces sous quotas (soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)	du navire	Consentement	droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.				

Destinataires des données personnelles: Responsable de traitement et ses services, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, Comités départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor), Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest et le Centre National de Surveillance des Pêches

Les données personnelles de la Personne concernée sont également susceptibles d'être transmises aux sous-traitants du Responsable de traitement. Au préalable, le Responsable de traitement s'est assuré que ceux-ci présentaient des garanties suffisantes en termes de protection des données personnelles.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE

La Personne concernée dispose des droits suivants : Droit à l'information, Droit d'accès, Droit de rectification, Droit d'opposition, Droit à l'effacement, Droit à la limitation, Droit à la portabilité, Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL).

Le Personne concernée exerce ses droits en présentant une demande à l'adresse suivante : donnees@bretagne-peches.org ou 1 square René Cassin - 35700 Rennes.